



Une économie maritime peu développée

Au regard du nombre d'emplois dans l'économie maritime, l'Occitanie se situe parmi les dernières régions littorales de l'Hexagone avec les Hauts-de-France. Dans la région, neuf emplois maritimes sur dix relèvent du tourisme littoral ou des produits de la mer. En revanche, l'Occitanie est peu présente sur des activités plus capitalistiques ou techniques liées à la mer, telles que les transports, les travaux publics ou l'industrie maritimes. Il en résulte un niveau de rémunération plus faible pour les salariés de l'économie maritime dans la région et des non-salariés proportionnellement plus nombreux que dans les autres régions littorales. On compte d'ailleurs peu d'établissements employeurs en Occitanie, dont un seul de 200 salariés ou plus. Tout en étant peu développée sur l'ensemble de la région, l'économie maritime représente néanmoins plus de 12 % de l'emploi total sur certaines zones d'emploi littorales.

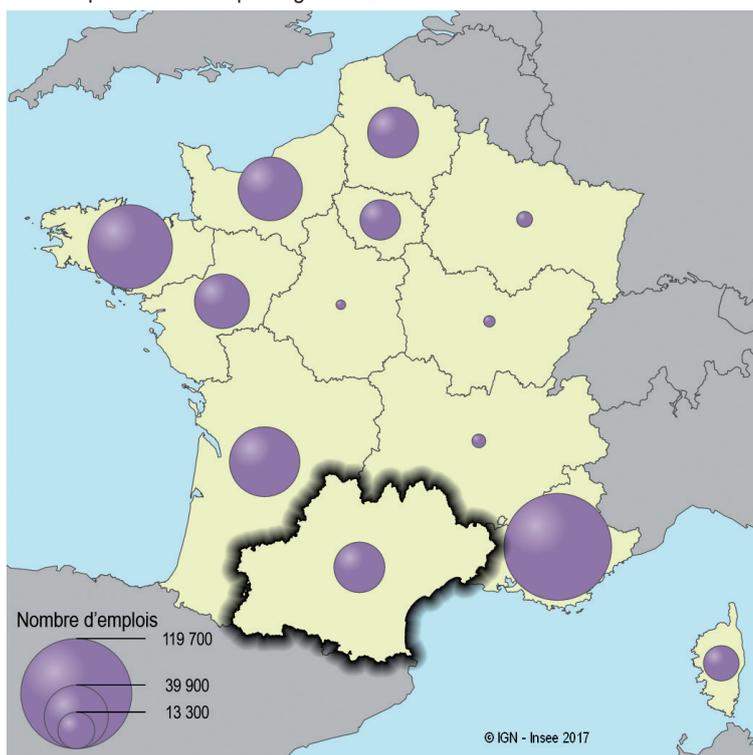
Sophie Pauvers, Insee

La mer et le littoral génèrent une économie maritime constituée d'activités très variées dont le champ a été défini pour la France par l'Ifremer (*pour en savoir plus*). Le cœur de cette économie est construit à partir d'une liste d'activités dites « 100 % maritimes », directement liées à la mer : les produits de la mer (pêche, aquaculture, sel, ...), la construction et la réparation navales, le transport maritime de passagers ou de fret et la construction d'ouvrages maritimes. D'autres activités partiellement maritimes, comme l'exploitation des algues, l'extraction de matériaux marins, la fabrication de câbles sous-marins, l'énergie offshore, l'intervention publique ou la protection de l'environnement ont fait l'objet d'une expertise afin de dresser une liste d'établissements concernés (*définitions*). Enfin, les activités touristiques, qu'il s'agisse des emplois directement liés au tourisme ou des emplois induits par celui-ci, font également partie de l'économie maritime.

Avec quatre départements littoraux, la région est moins bien lotie en façade maritime que la plupart des autres régions littorales métropolitaines, avec seulement 330 km de

1 26 800 emplois dans l'économie maritime en Occitanie

Nombre d'emplois maritimes par région en 2013



© IGN - Insee 2017

Sources : Insee, Clap 2013, RP 2013, DADS 2013, SIASP 2013, SOeS 2016

côtes¹ (7 120 km en France métropolitaine) ; elle se situe toutefois devant les Hauts-de-France. Sur des territoires marqués par le chômage et la précarité, l'économie maritime constitue un axe de développement économique pouvant dynamiser l'emploi. La mission interministérielle d'aménagement du littoral touristique du Languedoc-Roussillon, dite « mission Racine », a permis dans les années 60 un développement exceptionnel de ce littoral à travers de grands travaux de créations d'infrastructures et de stations balnéaires pour en faire une zone très touristique. Adopté par l'État et la Région en 2017, le Plan Littoral 21 (*encadré*) vise à redynamiser l'économie maritime de l'Occitanie à l'horizon 2050.

L'économie maritime occitane à la traîne

Au regard du nombre d'emplois dans l'économie maritime, l'Occitanie se situe parmi les dernières régions littorales de la France métropolitaine, à égalité avec les Hauts-de-France (*figure 1*). Ces emplois, au nombre de 26 800 en 2013, représentent 6,5 % de l'emploi maritime de France métropolitaine. C'est 4,5 fois moins d'emplois qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur et presque deux fois moins qu'en Nouvelle-Aquitaine.

Le poids des emplois maritimes dans l'emploi total y est l'un des plus faibles des régions littorales métropolitaines, toujours à égalité avec les Hauts-de-France : 1,2 % contre 1,5 % pour la France métropolitaine.

Avec 20 000 emplois, le tourisme littoral représente les trois quarts de l'économie maritime de l'Occitanie (*figure 2*), un poids plus important que dans les autres régions littorales de l'Hexagone (France métropolitaine hors Corse). Si on exclut ce tourisme littoral, l'économie maritime occitane ne pèse plus que 6 750 emplois, soit 3,4 % de l'emploi maritime hors tourisme de France métropolitaine : c'est trois fois moins qu'en Nouvelle-Aquitaine.

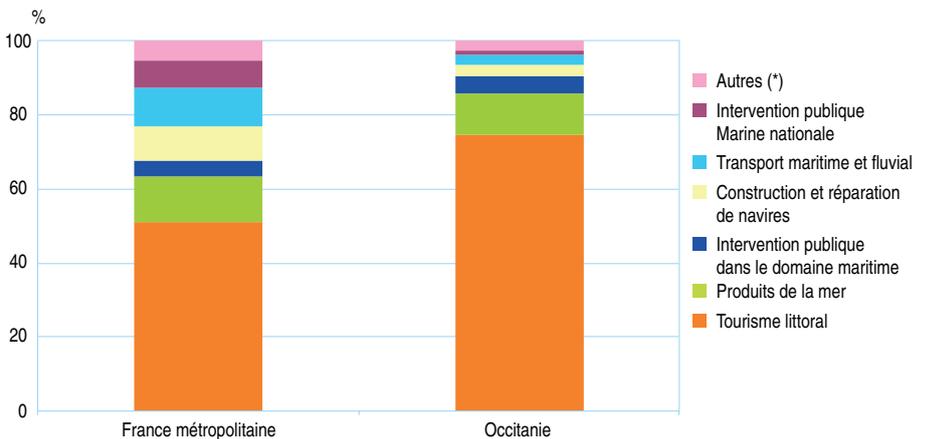
La seule région littorale ayant moins d'emplois maritimes que l'Occitanie est la Corse. Mais ses 13 000 emplois maritimes, dont 88 % dans le tourisme littoral, représentent 10,7 % de l'emploi total de la région, loin devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (5,9 %).

Une économie maritime basée sur le tourisme littoral et les produits de la mer

Après le tourisme littoral, le domaine le plus important de l'économie maritime, en Occitanie comme dans l'ensemble de la métropole, est celui des produits de la mer (*figure 2*) : il concerne 3 000 emplois dans la région, soit 11 % des emplois maritimes (12 % en métropole). Avec 1 200 emplois, l'intervention publique dans le domaine maritime (hors Marine nationale) représente 4 % des emplois maritimes, là encore en Occitanie comme en métropole. Ces deux domaines, qui reposent

2 Presque 9 emplois sur 10 dans le tourisme littoral ou les produits de la mer en Occitanie

Répartition des emplois maritimes par domaine d'activités en 2013 (en %)



(*) « Autres » concerne notamment la production d'énergie, les travaux publics maritimes et fluviaux, la fabrication, la pose et la maintenance de câbles sous-marins et les assurances maritimes.

Sources : Insee, Clap 2013, RP 2013, DADS 2013, SIASP 2013, SOeS 2016

sur des emplois traditionnels et des emplois publics, regroupent les deux tiers de l'économie maritime hors tourisme littoral dans la région. Parmi les produits de la mer, le commerce de détail de poissons et crustacés (800 emplois) ainsi que l'aquaculture en mer (900 emplois) sont légèrement plus présents au sein des emplois maritimes occitans qu'en métropole (+ 1 point). À l'inverse, la transformation et la conservation de poissons et crustacés ainsi que la pêche en mer sont un peu moins représentées dans la région. En ce qui concerne la production française de sel, près du tiers des emplois sont concentrés dans la région mais cela ne concerne que 200 emplois.

Les autres domaines pèsent beaucoup moins en Occitanie qu'en France métropolitaine. La construction et réparation de navires (800 emplois), le transport maritime et fluvial (800) et la Marine nationale (300) représentent chacun moins de 3 % des emplois dans l'économie maritime occitane, contre

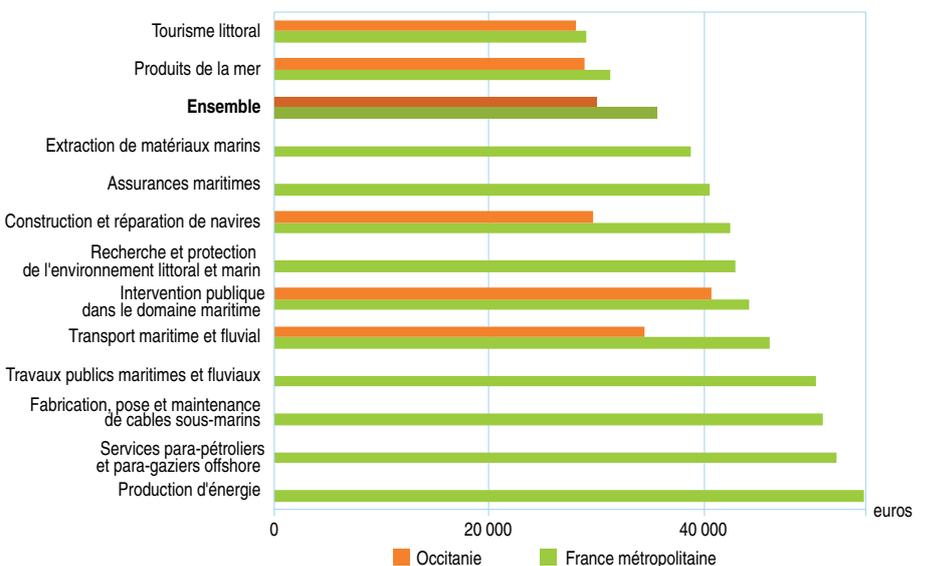
plus de 7 % chacun en métropole. En effet, la côte occitane, située entre les très gros ports de Barcelone et de Marseille, et caractérisée par un plateau continental très étendu, n'a pas développé son économie maritime dans les activités portuaires comme le transport de marchandises et de personnes. Il en est de même pour les activités industrielles comme les chantiers navals, absents en Occitanie.

La production d'énergie n'est pas du tout présente dans la région en 2013, alors qu'elle concerne 2 % des emplois maritimes métropolitains. Depuis début 2017, toutefois, deux projets d'éoliennes en mer ont été retenus pour le littoral languedocien, à Gruissan et Leucate dans l'Aude, s'inscrivant dans le cadre du plan Littoral 21.

Malgré la vocation touristique de la côte améthyste, qui s'étend du sud de Perpignan jusqu'à la Camargue, l'Occitanie n'arrive qu'en quatrième position pour le nombre d'emplois dans le tourisme littoral. En effet, il s'agit d'un

3 Les domaines maritimes les plus rémunérateurs sont peu présents en Occitanie

Salaires annuels moyens dans l'économie maritime par domaine en 2013 (en euros)



Note : pour l'Occitanie, seuls les domaines ayant un nombre de salariés supérieur à 600 (en équivalent temps plein) sont représentés.

Champ : hors Marine nationale

Sources : Insee, Clap 2013, DADS 2013, SIASP 2013

¹Y compris littoral artificiel (digues, ports, etc.)

Sources : Observatoire national de la mer et du littoral

tourisme de masse, peu générateur d'emplois permanents et de dépenses sur place. Il s'appuie sur les stations balnéaires et le parc important de résidences secondaires développé dans les années 60 dans le cadre de la mission Racine. En 2013, ce parc est le plus important des régions métropolitaines.

L'Occitanie est en outre la deuxième région métropolitaine pour sa capacité d'accueil dans le tourisme de plein air. Ainsi, l'activité liée aux terrains de camping et parcs pour caravanes représente à elle seule 11 % de l'emploi maritime occitan en 2013, contre 3 % en métropole. De même, la restauration traditionnelle est très bien représentée (19 % de l'emploi maritime, soit + 8 points par rapport à la France métropolitaine). À l'inverse, les emplois dans les hôtels sont légèrement moins présents en Occitanie qu'en métropole et il s'agit le plus souvent d'hôtels classés 2 ou 3 étoiles.

Peu de gros établissements employeurs dans l'économie maritime occitane

L'Occitanie comprend 650 établissements employeurs dans l'économie maritime (hors tourisme littoral et Marine nationale) en 2013, soit 6,7 % des établissements employeurs de France métropolitaine. Elle se situe derrière les autres régions littorales de l'Hexagone, avec trois fois moins d'établissements employeurs qu'en Bretagne. Ces établissements relèvent en majorité des produits de la mer, dans la région comme en métropole.

L'Occitanie n'abrite qu'un seul établissement employeur de 200 salariés ou plus, sur les 115 que compte la France métropolitaine : il s'agit du Centre de prévision de la Marine nationale basé à Toulouse (relevant du domaine de l'intervention publique hors Marine nationale). Dans chacune des autres régions littorales de l'Hexagone, on en dénombre au moins 12. En France métropolitaine, presque un tiers de ces grands établissements relève du domaine de la construction et de la réparation de navires et plus du quart du domaine du transport maritime et fluvial.

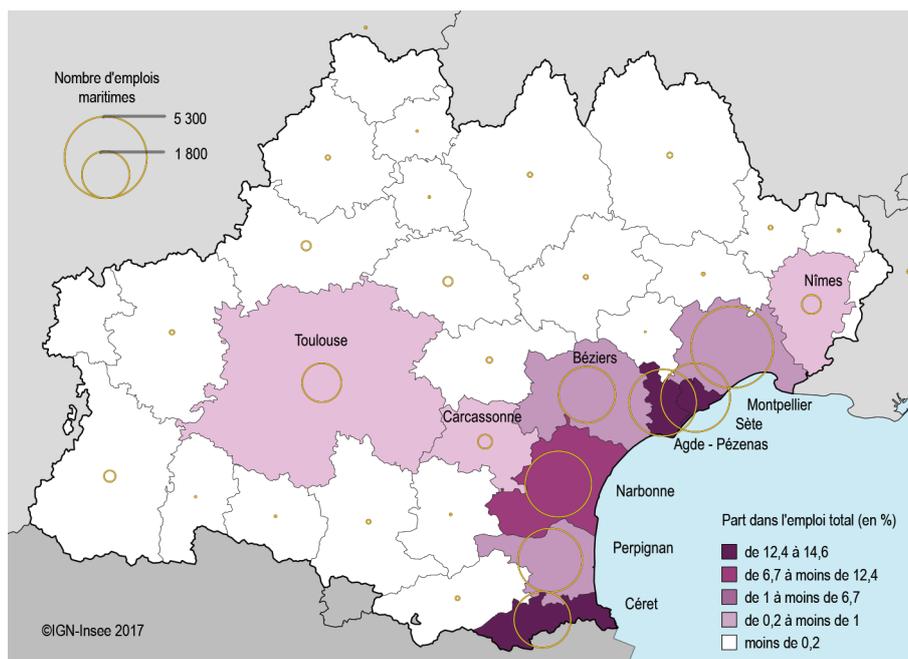
Compte tenu de ces particularités, la proportion de non-salariés dans l'économie maritime occitane est particulièrement élevée : elle atteint 17 % en 2013, devant la Nouvelle-Aquitaine (15 %) et la Normandie (8 %). En volume, cela ne représente que 4 400 emplois, soit tout de même trois fois moins qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les non-salariés sont surtout présents dans le domaine des produits de la mer en Occitanie : 42 % contre 22 % en France métropolitaine, loin devant les autres régions littorales de l'Hexagone. Dans le tourisme littoral, la proportion de non-salariés s'élève à 16 %, quasiment comme en métropole (15 %).

Une rémunération faible chez les salariés occitans

Dans la région, les salariés de l'économie maritime (hors Marine nationale) gagnent

4 Le poids de l'économie maritime dans l'emploi total est très élevé sur les zones d'emplois d'Agde-Pézenas, Sète et Céret

Nombre d'emplois maritimes et part dans l'emploi total, par zone d'emploi en 2013



Sources : Insee, Clap 2013, RP 2013, DADS 2013, SOeS 2016

moins que ceux des autres régions littorales de l'Hexagone. Tous domaines confondus, le salaire annuel moyen est 16 % plus faible qu'en métropole : il s'élève à 30 000 euros en Occitanie en 2013, contre 35 600 euros en France métropolitaine (figure 3). En effet, la spécialisation maritime de la région a un impact sur le niveau des salaires. Le tourisme littoral et les produits de la mer sont les deux domaines les moins rémunérateurs de l'économie maritime : les salaires annuels moyens y sont respectivement de 29 000 euros et 31 300 euros en métropole, contre 42 000 euros pour la construction navale et 46 000 euros pour le transport maritime. Or, le tourisme littoral et les produits de la mer concentrent 84 % des emplois salariés de l'économie maritime occitane.

L'absence de grands établissements explique aussi des salaires plus faibles dans la région. En effet, hors tourisme littoral et Marine nationale, plus l'établissement est de taille importante, plus la rémunération est élevée, en Occitanie comme en France métropolitaine. Elle passe ainsi de 28 300 euros dans les établissements de moins de 20 salariés occitans à 45 200 euros dans ceux de 50 salariés ou plus.

Cependant, même pour des établissements de taille comparable, l'écart entre les salaires occitans et métropolitains reste important. Dans les petits établissements employeurs de moins de 20 salariés, le salaire moyen est 15 % plus bas en Occitanie (hors tourisme littoral et hors Marine nationale). Il est aussi inférieur de 11 % dans les établissements occitans de 20 à 49 salariés. L'écart se réduit à 2 % pour les établissements de 50 salariés ou plus.

Un nombre de salariés en baisse dans les activités 100 % maritimes

Dans les activités dites 100 % maritimes (définitions) hors Marine nationale, le nombre d'emplois en Occitanie diminue entre 2008 et 2013, quel que soit le domaine d'activité. La baisse s'élève à 10 % (contre - 4 % en France métropolitaine), mais elle reste faible en volume (autour de 500 emplois en cinq ans). Elle est très nette chez les salariés (- 13 %), au même niveau que dans les Pays de la Loire ou les Hauts-de-France, alors que les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine connaissent une hausse. À l'inverse, les emplois non salariés se maintiennent en Occitanie sur la période, alors qu'ils baissent dans les autres régions, jusqu'à - 16 % en Normandie.

Une économie maritime concentrée sur quelques zones d'emploi

En Occitanie, les sept zones d'emploi littorales concentrent 93 % de l'emploi maritime régional (hors Marine nationale) en 2013 : 20 % sur la zone de Montpellier et 14 % sur celles de Sète et Agde-Pézenas. La zone d'emploi de Toulouse, pourtant éloignée de la mer, pèse pour 5 % de l'emploi maritime de la région : plus de la moitié des emplois maritimes y relèvent de l'intervention publique (hors Marine nationale).

Le poids de l'économie maritime est élevé dans les zones d'emploi d'Agde-Pézenas, de Sète et de Céret, où il dépasse 12 % de l'emploi total (figure 4). Il est plus faible sur la zone de Narbonne (7 %) et davantage encore sur celles de Béziers et de Perpignan (3 %), pourvues de plus de 50 000 emplois

tous secteurs confondus en 2013. Sur certaines zones littorales marquées par le chômage, l'économie maritime et son renouveau peuvent peser pour relancer l'emploi.

Le tourisme littoral est par nature important sur les zones d'emploi littorales, où il représente presque 9 emplois maritimes sur 10, à l'exception de Sète et de Montpellier.

Si le tourisme littoral reste prépondérant dans la zone d'emploi de Sète (57 % des emplois maritimes), celle-ci se caractérise aussi par

l'importance du domaine des produits de la mer (27 % des emplois maritimes). Plus précisément, 14 % des emplois maritimes de la zone relèvent de l'aquaculture en mer.

Le tourisme littoral inclut également les emplois liés au thermalisme. Dans la zone d'emploi de Sète, ils représentent 12 % des emplois maritimes : Balaruc-les-Bains est la première station thermale de la région, au regard du nombre de curistes accueillis chaque année. Elle est fréquentée par environ 9 % des curistes de métropole.

Sur les zones d'emploi de Céret, Agde-Pézenas et Béziers, près d'un emploi maritime sur cinq dépend du tourisme de plein air. Cependant, la zone de Céret se caractérise aussi par une offre importante en hôtellerie, comme les zones plus urbaines de Montpellier et Perpignan.

La production de sel est concentrée sur les zones d'emploi de Nîmes et de Montpellier. La pêche en mer est aussi plus présente à Sète et Montpellier qu'ailleurs en Occitanie. ■

Le plan Littoral 21

Une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire, c'est l'une des trois orientations de l'accord cadre du plan Littoral 21, signé le 10 mars 2017 par le Premier Ministre, la Présidente de la région Occitanie et le Directeur de la Caisse des dépôts, et qui préfigure le futur contrat territorial littoral. Les piliers traditionnels du littoral de l'Occitanie ne suffisent plus en effet à assurer un développement stable et équilibré pour le territoire. Afin de réduire son exposition à la volatilité de la demande touristique mondiale, le littoral doit s'appuyer sur une stratégie de développement plus diversifiée, reposant à la fois sur ses nombreux atouts mais également sur des filières d'avenir. Pour cette raison l'orientation « économique » de l'accord cadre Littoral 21 se décline en neuf axes qui sont respectivement :

- contribuer à l'émergence d'une filière régionale d'éolien offshore
- renforcer la compétitivité des filières halieutiques en préservant les écosystèmes lagunaires et marins
- accompagner la transition agro-environnementale
- soutenir le développement d'une filière sportive orientée autour du capital vent
- renforcer l'attractivité de l'offre touristique sur le littoral
- assurer le développement des filières maritimes, des formations et de l'orientation professionnelle
- encourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises dans le secteur du numérique
- accompagner les stratégies d'innovation de rupture et le développement des entreprises en lien avec les activités maritimes
- favoriser le développement et la mise en réseau pour accroître les trafics portuaires en intermodalité, ainsi que l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée.

Se projetant à un horizon lointain, 2050, le plan Littoral 21 vise ainsi à reformuler une trajectoire de développement qui permette de renouveler la dimension emblématique du littoral, et de l'affirmer comme espace d'ancrage de la nouvelle région Occitanie.

Raynald Vallée, Directeur de projet « Littoral 21 », Préfecture de la région Occitanie

Sources et définitions

L'économie maritime rassemble les activités économiques qui ne pourraient exister sans la mer. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) a classé ces activités en 14 domaines (*cf. rubrique pour en savoir plus*)

Hors tourisme littoral, la mesure de l'emploi maritime est issue d'une sélection d'activités économiques considérées comme **100 % maritimes**. Dans d'autres activités partiellement maritimes, comme par exemple la fabrication de câbles de fibre optique, une liste d'établissements a été dressée à partir d'une expertise de l'Insee, du SOeS et de l'Ifremer.

L'emploi salarié est obtenu à partir de la source CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif), l'emploi non salarié à partir du recensement de la population et l'emploi public à partir de la source SIASP (Système d'information sur les agents du service public). Les données de la Marine nationale ont été transmises par le SOeS (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et la Mer) pour l'année 2016.

Le nombre d'emplois dans le tourisme littoral s'appuie sur une estimation de l'emploi liée à la présence de touristes limitée à l'espace littoral, c'est-à-dire aux bassins de vie littoraux (ayant plus de la moitié de la capacité d'hébergement des hôtels et des campings dans des communes classées en espace littoral, c'est-à-dire ayant un bord de mer). Cette méthode utilise la source DADS.

Ainsi les bassins de vie de Montpellier et de Perpignan ne sont pas considérés comme des bassins de vie littoraux contrairement à ceux d'Aix-Marseille ou de Nice. S'ils l'étaient, le tourisme littoral occitan compterait 9 700 emplois supplémentaires.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Insee Occitanie

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directeur de la publication :
René HARDY-DESSOURCES

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Économie maritime française 2011 », Ifremer, Synthèse des données économiques maritimes françaises (DEMF) 2013
- « Synthèse statistique de la façade méditerranéenne », Observatoire national de la mer et du littoral, mars 2016
- « L'économie maritime : des activités diverses et localisées », *Insee Première* n° 1573, novembre 2015

